



MAIRIE DE LUSIGNAN – BP 40002 – 86600 LUSIGNAN / TELEPHONE 05 49 43 31 48 / TELECOPIE 05 49 43 61 19
Site : www.lusignan.fr - courriel lusignan@cg86.fr

N° de délibération :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2013

Le 7 octobre deux mil treize, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le 14 octobre 2013 à 20h30.

Le 14 octobre deux mil treize, à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. René Gibault, Maire.

Etaient présents : M^{mes} et MM. : Christine Baulouet-Chaintré, Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Jean-Louis Durand, René Gibault, Eric Girard, Patrick Hérault, Bernard Jean, Pierre Maricourt, Francine Maringues, Marie-Françoise Pottier, Christine Pradère, Jean-Pierre Richer, Francis Rogeon, Gérard Van Praët.

Absents représentés : M^{mes} et M. : Priscille Cordier, Marie-Hélène Gautron, Marcel Bell.

Absents excusés : M^{mes} MM. : Claudie Cousin, Yohan Guérin, Françoise Hacquet, Sophie Lancereau, André Sauvion.

Madame Christine Baulouet-Chaintré est nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention entre la Commune de Lusignan et l'organisme BTP-CFA Poitou-Charentes

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place un contrat d'avenir, et qu'à ce titre il était prévu de former le jeune concerné et lui faire passer son CAP de peintre.

La formation proposée est d'une durée de 910 heures réparties selon un calendrier en alternance (centre de formation / travail dans notre collectivité).

Le montant de la formation est de 9 € de l'heure, soit 8 190.00 € pour 910 heures ; il est rappelé que l'organisme n'est pas assujéti à la TVA.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Objet : Vente de fourrage

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour la vente de fourrage, selon les indices en vigueur, suite à la demande de l'EARL « La Georginière » représentée par Monsieur Quintard.

Prix du lot 2013 219.25 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte ce tarif et autorise le Maire à procéder à la facturation.

Objet : Confection et installation de pupitres d'informations historiques au cimetière de Lusignan

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise Signaux Girod, domiciliée à La Crèche (79260), concernant la confection et la pose d'un pupitre d'information sur la journée tragique du 27 juin 1944 au cours de laquelle 31 résistants furent massacrés puis ensuite inhumés dans les cimetières de Lusignan, Celle L'Evescault et Saint Sauvant.

L'Association pour la Mémoire de la Résistance, de l'Internement et de la Déportation (AMRID) porte et accompagne ce projet.

Le montant du devis s'élève à 1 980.00 € HT soit 2 368.08 € TTC.

D'autre part, Monsieur le Maire précise que ce type de projet peut faire l'objet d'attribution de subventions auprès du Ministère de la Défense, du Conseil Régional et du Conseil Général. Afin de faciliter l'instruction de ce dossier, Monsieur le Maire propose qu'un dossier commun avec les communes de Celle l'Evescault et Saint-Sauvant soit présenté. Les deux autres communes reverseront à la commune de Lusignan leur part restant à charge.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide ce projet, accepte le devis présenté et mandate à Monsieur le Maire pour faire les demandes de subventions comme énoncé ci-dessus.

Objet : Demande de subvention de la Compagnie Choc Trio

Monsieur Patrick Hérault, Adjoint au Maire chargé de la Culture, présente le dossier de la compagnie Choc Trio qui propose d'organiser du 18 au 23 novembre 2013 à Lusignan la manifestation « Lusignan de la Plata » sur la thématique du tango.

Ce projet concerne la diffusion de trois spectacles, de concerts, bals Milongas, stage de découverte du tango et une exposition sur le thème du tango.

La subvention demandée à la commune s'élève à 2 000.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition.

Objet : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement de la Région de Lusignan (SIAEPA).

Madame Andrée Blaison, Conseillère municipale et membre délégué au SIAEPA, présente le Rapport annuel du SIAEPA sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2012.

Objet : Présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays Mélusin pour l'année 2012.

Monsieur René Gibault, Maire et Président de la Communauté de Communes du Pays Mélusin, présente le rapport d'activités de la structure intercommunale conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En introduction, il présente les compétences exercées par l'EPCI et son territoire d'action. Dans un deuxième temps il présente les différents services ainsi que le projet de territoire.

Il rappelle qu'en 2012 le projet sportif de construction d'un ensemble "piscine - gymnase" a été adopté ainsi que celui d'installer la Maison des Services Communautaires dans l'ancienne école de « La Sagesse » à Lusignan.

Après délibération, ce rapport d'activités pour l'année 2012 est validé et acté au registre des délibérations.

Objet : Projet d'installation de deux bornes de recharge pour voitures électriques.

Considérant que pour contribuer à l'objectif du schéma régional visant le déploiement de 1000 bornes de recharge en Poitou-Charentes d'ici à 2016, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE dans sa séance du 25 juin 2013 a autorisé son Président à :

- Répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région pour le Déploiement des Infrastructures de Recharge pour les véhicules électriques en Poitou-Charentes, afin de participer à la couverture de points de recharge sur le département de la Vienne, de manière concertée avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité des Deux-Sèvres (SIEDS) ;

- Créer un « programme de bornes électriques » estimé à un montant de 200 000 € HT pour les années 2013 à 2016, qui prendra en charge 20 % de l'investissement des infrastructures de recharge sur un projet d'une collectivité ayant souhaité participer aux programmes national et régional sur présentation d'une facture. Les crédits seront inscrits sur ce projet lors du Comité du 27 septembre 2013, après notification du montant des dividendes de Sergies et Sorégies.

Considérant l'intérêt de ce projet de déploiement coordonné de bornes de recharges de véhicules électriques sur le territoire du Syndicat ENERGIES VIENNE et son coût limité pour la commune, compte tenu d'une prise en charge attendue à hauteur de 90 % de l'investissement (par des subventions Etat-Région-Syndicat);

Considérant l'offre ALTERBASE présentée à la commune par Sorégies, opérateur des bornes, Sous réserve de l'obtention effective des subventions Etat-Région-Syndicat à hauteur de 90 % de l'investissement, le conseil municipal DECIDE :

- De s'inscrire dans la démarche volontaire de déploiement de deux bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire de la commune ;
- D'entrer en discussion avec Sorégies pour définir le lieu d'implantation le plus approprié ;
- De conférer la gratuité de stationnement à l'emplacement choisi pour la borne sur le domaine public, pour une durée de 2 ans minimum ;
- De voter une enveloppe budgétaire de 7 627.40 € (2 600 € HT au titre de la participation de la commune au solde de l'investissement, soit à hauteur de 10% et 5 027.40 € de TVA récupérable en tant qu'investissement) ;
- D'autoriser le maire à signer l'offre ALTERBASE.

Objet : Fermeture du Centre Médico-Psychologique de Lusignan

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la fermeture du Centre Médico-Psychologique de Lusignan.

Il souhaite souligner que de nombreux enfants et adolescents étaient suivis dans cette structure et, du fait qu'aucune prise en charge de transport n'est prévue, les enfants et adolescents ne sont plus suivis à ce jour.

Le Conseil Municipal demande que Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé puisse revoir les dotations du CHHL pour maintenir la consultation de Lusignan.

Ce vœu est proposé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal de Lusignan.

Objet : Décision modificative budgétaire N° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder à la modification budgétaire suivante :

Opération 0042 restructuration du cœur de ville

Recette d'investissement :	Article 1341	DETR	- 32 076.00 €
	Article 1641	Emprunt en Euros	+ 32 076.00 €
